RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
MESRS
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

RESEAU DES ISETs
PLATEFORME D'EXCELLENCE

Appel à projet

La Direction Générale des Etudes Technologiques et dans le cadre de son projet PAQ-DGSU, lance un appel à projet ouvert à tous les acteurs de la vie étudiante des ISETs.

I. Finalités

Dans le cadre du projet PAQ-DGSU financé par la Banque Mondiale 2020-2022, La Direction Générale des Etudes Technologique lance un appel à projet ouvert à tous les acteurs de la vie étudiante : étudiants ou personnels de l'établissement, dont la finalité principale est de contribuer à l'amélioration de la vie étudiante (action A4122 & A4124). Cet appel à projet correspond bien à l'esprit et à la philosophie du POS : Plan d'Orientations Stratégiques de la DGET 2019 – 2023 en visant les finalités suivantes :

1. Répondre avec une plus grande ambition à la **multiplicité des besoins** de vie étudiante tout autant qu'à la **diversité des étudiants** et de leurs idées,
2. Favoriser la mise en place d'une « **dynamique locale de site** » sur chaque ISET au renforcement des interactions entre étudiants et personnels en soutenant des **projets** :
   - Soit **proposés par des étudiants** et élaborés conjointement avec des personnels de l'établissement,
   - Soit **proposés par des personnels de l'université**, à la stricte condition que des étudiants soient associés au processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet,
3. S'assurer des **garanties de faisabilité et de solidité des projets** par ce montage partagé des actions,
4. Expérimenter des **réponses innovantes** aux besoins étudiants,
5. **Soutenir des associations étudiantes « structurantes »** en leur apportant un soutien financier pour des dépenses justifiées pour la mise en œuvre de leurs projets
6. **Améliorer l'efficience des services universitaires** sur l'ensemble des sites d'études dans leurs actions au bénéfice de la vie étudiante.

II. Axes thématiques (stratégiques)

Destiné aux étudiant.es et aux personnels des ISET, ce dispositif devra soutenir des projets d'intérêt général pour l'année universitaire 2020-2021, bénéficiant au plus grand nombre d'étudiants et qui s'inscrivent dans au moins un des axes thématiques ci-dessous.

Ces axes thématiques, validés par la commission « vie étudiante » du projet PAQ-DGSU Réseau des ISETs (voir page facebook : PAQ DGSU Réseau des ISETs), correspondent à la fois aux priorités nationales et aux volontés politiques affichées par les ISET en matière de vie étudiante :

- Santé / prévention / COVID 19
- Accompagnement social
- Sports
- Art / culture
- Accueil et intégration des étudiants
- Vie associative
- Citoyenneté / Egalité
- Environnement / développement durable
- Aménagement des clubs
- Brevetage d'inventions
- …

III. La procédure à suivre pour candidater à l'appel à projet

Un formulaire de dépôt de projet, devra être rempli par les porteurs de projets, et renvoyé avec les pièces complémentaires

- Par envoi électronique à l'adresse suivante :

  paqdgsu@r-iset.tn

  Un accusé de réception sera renvoyé par mail.

ET

- Par dépôt d'une copie papier du projet à la DGET - Adresse : rue El Kods - Radès ville – 2040 (à travers la Direction de l'ISET concerné).

Les dossiers parvenus dans les délais impartis, complets et assidument remplis seront examinés par une commission « vie étudiante », dont la composition sera définie par décision du directeur général des études technologiques, et ce en fonction des critères énoncés ci-dessous. En outre, les porteurs de projets seront auditionnés sur le fond de leurs dossiers par la commission susmentionnée. A l'issue de ces étapes, la commission pourra valider un projet, le refuser, le valider partiellement ou le valider sous réserve de modifications.

Les porteurs de projets seront informés par mail de la validation ou non de leurs projets.

IV. Les dates de dépôt des projets et les dates des commissions

- ***Date limite de dépôt des projets : Vendredi 12 Février 2020***
- ***Proclamation des Résultats des projets sélectionnés : fin Mars 2020***

V. Éligibilité des projets

Sont éligibles à ce dispositif de financement :

- Des projets déposés par des étudiants et élaborés conjointement avec des personnels de l'établissement ;
- Des projets déposés par des personnels de l'établissement, à la stricte condition que des étudiants soient associés au processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet ;
- Des projets déposés par des associations étudiantes, des clubs, … ;
- Des projets bénéficiant d'un cofinancement.

Très important : Le coût global des projets déposés ne doit pas dépasser le seuil de 20000 DT

VI. Les critères valorisés par la commission

La commission étudiera les dossiers éligibles en valorisant les critères suivants :

- La pertinence et l'adéquation du projet par rapport aux axes stratégiques ;
- L'identification précise des besoins couverts par le projet ;
- Le nombre d'étudiants engagés dans l'organisation du projet (leur signature doit figurer au formulaire çi-joint rubrique « signatures des porteurs du projet ») ;
- Les modalités d'intégration des étudiants à l'organisation du projet ;
- Les modalités d'engagement dans le projet des personnels, des services universitaires et des composantes ;
- Le nombre d'étudiants potentiellement bénéficiaires ;
- Le caractère innovant et/ou l'originalité du projet ;
- La qualité de l'organisation du projet ;
- La qualité du budget prévisionnel ;
- La qualité du rétroplanning du projet ;
- Le soutien au rayonnement de l'ISET ;
- La durée d'exécution du projet ;
- Les retombées sur la communauté universitaire.

NB : Une grille d'évaluation sera établie par la commission « vie étudiante » sur la base de ces critères.

VII. Critères d'exclusion

Seront exclus du dispositif :

- Les dossiers incomplets ;
- Les projets étudiants montés sans lien avec un personnel de l'établissement, un club ;
- Les projets à l'initiative d'un personnel de l'établissement sans participation active des étudiants ;
- Les projets montés par une association ou un club sans participation active des étudiants ;
- Les projets déposés sans les éléments constitutifs du budget prévisionnel (devis, dépenses, etc.) ;
- Un projet dont le montant global de financement aurait déjà été obtenu au moyen de subventions par d'autres financeurs.

VIII. Engagements des porteurs du projet (rappel de l'élément qui figure aussi sur le « formulaire dépôt de dossier »)

Les porteurs de projets financés s'engagent à :

- Accepter une audition de leur projet par la commission si celle-ci le souhaite ;
- Mettre en œuvre ce qu'ils auront exposé pour répondre à l'éligibilité du projet, (c'est-à-dire les actions envisagées, les suivis complémentaires, etc.) ;
- Transmettre, le cas échéant, certaines précisions quant à leur projet et, éventuellement, les pièces complémentaires demandées par la commission pour la finalisation de leur dossier de candidature ;
- Reconnaître le PAQ-DGSU Réseau des ISETs comme partenaire du projet en faisant figurer les logos dans les supports de communication liés au projet ;
- Transmettre un bilan intermédiaire, financier et de réalisation du projet, si cela est demandé par la commission ;
- Transmettre systématiquement un bilan financier et de réalisation du projet deux mois après la date de réalisation du projet, comportant notamment une copie de l'ensemble des factures.